

100^{ème} Congrès des Maires de France : les fruits et légumes seront au rendez-vous !

Pour la 8^e année consécutive, Interfel, l'Interprofession des fruits et légumes frais, participe au Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui se tiendra du 21 au 23 novembre prochain au parc des expositions de Paris-Porte de Versailles. Pour cette 100^{ème} édition anniversaire, Interfel, toujours présente aux côtés des élus, présentera aux maires de France des actions concrètes et pérennes pour encourager la consommation de fruits et légumes frais, tout particulièrement auprès des plus jeunes.

Enjeu majeur en matière de santé publique, d'éducation au goût et à l'alimentation, la consommation des fruits et légumes frais constitue une priorité d'intérêt général. Dans ce cadre, les professionnels et diététiciens d'Interfel iront à la rencontre des élus locaux lors de ce 100^{ème} Congrès des maires afin de les sensibiliser à l'importance que revêt la consommation des fruits et légumes frais dans l'alimentation de nos concitoyens, et tout particulièrement celle des plus jeunes.

Remise des prix du concours Pique-nique Fraîch'Attitude*

En présence de François Baroin, Président de l'AMF, Bruno Dupont, Président d'Interfel, remettra un prix aux grands gagnants du concours du plus beau pique-nique Fraîch'Attitude de France 2017 le **mercredi 22 novembre à 17h45**, hall 5, au niveau du point d'information Interfel. Les prix seront décernés à la ville de Morlaix, dans la catégorie « lieu public », la ville de Narbonne dans la catégorie « école-centre de loisirs » et celle de Villeteureix, prix spécial « Collectivités ».

Pour y participer, s'inscrire auprès d'Interfel.

Interfel soutient le programme « Des fruits et légumes à l'école »

Le nouveau programme européen à destination des écoles (School fruit, vegetables and milk scheme) est une mesure destinée aux collectivités territoriales et aux professionnels visant à financer la distribution de fruits et légumes et de produits laitiers à **hauteur de 100%**, au bénéfice d'enfants et de jeunes afin d'encourager l'adoption d'habitudes alimentaires saines, au moment du repas et en dehors. Interfel a réalisé une nouvelle plaquette sur le programme, distribuée à 16 000 exemplaires au sein du Congrès, qui aidera les élus à se familiariser aux nouvelles règles. Pour toute question relative à la mise en place du volet fruits et légumes du programme de l'Union européenne à destination des écoles, contacter Interfel par mail à collectivites@interfel.com ou par téléphone au 01 49 49 15 15.



Des distributions et dégustations seront également proposées aux élus, comme à l'école: la **pomme**, la **poire** et la **clémentine** sont les trois produits de saison mis à l'honneur lors de ce Congrès, avec l'aimable contribution de nos partenaires.

***Qu'est-ce que le concours pique-nique Fraîch'Attitude ?**

Pour sa seconde édition, le concours du plus beau pique-nique de France a réuni 60 collectivités avec 40 600 participants, dont 35 000 enfants ! Banquet médiéval, village gaulois, restaurant champêtre, pique-nique sportif... Débordantes d'imagination, et prêtes à tout pour se démarquer afin de remporter le titre très convoité de "Ville Fraîch'attitude" ainsi que des animations culinaires, les collectivités ont offert au public des instants de partage uniques et inoubliables.

Pour en savoir plus : www.lesfruitsetlegumesfrais.com/evenements/la-fete-des-fruits-et-legumes/presentation

Interfel remercie ses partenaires sur l'opération



www.pommespoires.com



www.clementinedecorse.fr

Contact presse

Victoire GENEST – 01 49 49 15 20 – v.genest@interfel.com

A propos d'Interfel :

Créée en 1976, Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées : production, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'OCM (Organisation commune de marché) unique.

www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com